Département du Bas-Rhin

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

Accusé de réception en préfecture
067-200067783-20201029-201029D1-3-DE
Date de télétransmission : 04/11/2020
Date de réception préfecture : 04/11/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2020

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 43 + 13 Pouvoirs
suppléant : 1

Secrétaire de séance : Mme D. HAMM

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mme A. CHABERT, M. F. STAATH, Mme L. MEHL, MM., B. SCHAFF, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, H. DOEPPEN, Mme C. MUNSCH, MM. F. SCHEYDER, J. M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. S. FERTIG, G. HALTER, Mme M.C. MILLER-AMARD - suppléante - , MM. Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, J.C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, M. C. DORSCHNER, Mme C. DOERFLINGER.

EXCUSES : MM. M. MEYER - Pouvoir à M. P. MICHEL -, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, Mme E. BECK - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, M. J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.M. KRENER -, Mme S. FISCHBACH - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, MM. C. WINDSTEIN, D. BURRUS - Pouvoir à M. C. EICHWALD -, Mme A. LEIPP - Pouvoir à Mme C. KISTER -, MM. P. HERRMANN - Pouvoir à M. D. ETTER -, A. SPAEDIG - Pouvoir à M. F. GERBER -, Mme F. BOURJAT, M. R. LETSCHER - Pouvoir à M. J.C. BERRON -, Mmes V. RUCH - Pouvoir à M. P. MICHEL -, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -, M. J.M. REICHHART - Pouvoir à M. C. DORSCHNER.

Délibération n°1.3 : Acceptation d'un fonds de concours de la Commune d'Ingwiller pour les investissements réalisés en 2018 en matière d'éclairage public

Rapporteur : M. R. SCHMITT

Vu l'alinéa V de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les investissements mentionnés ci-dessous réalisés par la Communauté de Communes en matière d'éclairage public en 2018 dans la commune d'Ingwiller,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire du 27/05/09,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

*** de DEMANDER** à la Commune d'Ingwiller de reverser à la Communauté de Communes les **1 998,50 €** de redevance de concession R2 qu'elle a obtenue d'E.S. en 2020 pour les travaux réalisés en 2018 par l'E.P.C.I. en matière d'éclairage public ;

*** d'ACCEPTER** de la Commune d'Ingwiller, pour ces mêmes travaux, un fonds de concours d'un montant de **38 211,99 €,**

*** de PRECISER** que le plan de financement de ces investissements est le suivant :

- Dépenses H.T. :
  - Opération groupée BLF : 43 747,65 €
  - Génie civil pour enfouissement du réseau EP rue des romains : 41 049,22 €
  - Extension 1 mât + 1 luminaire rue des tanneurs : 1 968,50 €
  - Génie civil pour enfouissement du réseau EP route de Rothbach : 1 552,62 €

  Total : **88 317,99 €**

- Recettes :
  - TEPCV : 9 895,50 € 11,20 %
  - Redevance de Concession d'E.S. : 1 998,50 € 2,26 %
  - Communauté de Communes : 38 212,00 € 43,27 %
  - Commune d'Ingwiller : 38 211,99 € 43,27 %

  ---------- ----------

  Total : **88 317,99 €** **100,00 %**

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président